

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane

la
cgt

RDSP 6288

FIER-E-S
DE DÉFENDRE LE
SERVICE PUBLIC !

Béthune, le mercredi 12 janvier 2022

à M. Olivier GACQUERRE
Président de la Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
100, avenue de Londres
62400 BETHUNE

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du Mardi 18 janvier 2022 au jeudi 17 février 2022

Monsieur le Président,

Le syndicat CGT des Territoriaux de la Communauté d'Agglomération Béthune*Bruay, Artois Lys Romane relayant l'appel de la Fédération CGT des services publics et de la Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des Services Publics du Pas de Calais dépose par la présente un préavis de grève reconductible de 0 h à 24 h pour les journées des 18 janvier au 17 février 2022 pour l'ensemble des agents des collectivités et établissements publics territoriaux.

Les fonctionnaires et agents territoriaux, les salarié-e-s des entreprises de l'eau et de l'assainissement, du secteur privé du logement social et de la thanatologie sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires. Pour autant, ils ne peuvent plus tout accepter : destruction du statut de la Fonction publique, passage forcé aux 1607 heures, restrictions au droit de grève, lignes directrices de gestion de l'austérité, sous effectifs, remise en cause des services publics, retour de la réforme de l'assurance chômage, de la contre-réforme des retraites et des menaces contre notre régime la CNRACL... les raisons de la colère ne manquent pas !

La mise en application de la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », le passe sanitaire jalonne notre quotidien. La CGT rappelle qu'elle s'oppose à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-e-s.

Pour la CGT, la vaccination représente un progrès considérable en termes de santé publique. Cependant, la fédération CGT des Services publics s'oppose à toute sanction ou exclusion de salarié.e au motif de la non-présentation du passe sanitaire. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-e-s. Il est clair qu'il s'agit là d'une opportunité supplémentaire donnée par le gouvernement aux employeurs publics pour réorganiser, remanier les services de la façon la plus arbitraire qui soit. La CGT dénonce la loi du 5 août 2021 dite de gestion de la crise sanitaire et en demande l'abrogation.

Dans ce contexte lourd de conséquences pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration. La fédération CGT des Services

publics réaffirme que tous les moyens nécessaires à la santé, à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail des agents et salariés doivent non seulement être maintenus, mais être renforcés.

Dans de nombreuses collectivités, des mobilisations des agent-e-s sont initiées contre l'augmentation du temps de travail ou la précarité grandissante, pour l'amélioration des conditions de travail. Avec eux, nous refusons le « vol de congés » par l'augmentation du temps de travail au prétexte d'un alignement à 1607 heures annuelles alors que les agents territoriaux voient leurs conditions de travail se dégrader et leurs arrêts de travail augmenter. L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail.

De plus, nous n'acceptons pas les atteintes au droit de grève qui empêchent les agents de lutter contre la pénurie de moyens et de personnel et la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat, les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office, aggravant leur santé, leur sécurité et leurs conditions de travail, l'affaiblissement des prérogatives des CAP qui transforme le droit à la carrière des fonctionnaires en outil managérial.

La CGT réaffirme son opposition aux mesures régressives contenues dans la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 et en revendique l'abrogation. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

Vous avez, Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, confirmé votre refus du dégel de la valeur du point d'indice et toute augmentation générale, poursuivant ainsi la politique des gouvernements successifs depuis le début du quinquennat du Président de la République.

Ce blocage a pour conséquence une perte de 17 % du pouvoir d'achat impactant également le niveau des retraites. Cela ne peut se poursuivre ni être compensé par des tours de passe-passe, des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires.

Sans revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure d'augmentation générale, les salaires et les carrières continueront de se dégrader de manière aggravée et les inégalités entre les femmes et les hommes ne pourront être résorbées. La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié-e-s du public et du privé et les retraité-e-s.

Alors que l'argent « magique » coule à flots, que des milliards d'euros sont distribués aux actionnaires des grands groupes au travers du « quoi qu'il en coûte » et des cadeaux fiscaux, la question d'une autre répartition des richesses est posée.

La CGT revendique 10% immédiatement pour la fonction publique :

- 10% d'augmentation salariale immédiatement mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- 10% de travail en moins rapporté à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- 10% de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

Pour toutes ces raisons, la fédération CGT des Services publics appelle à une journée de grève et de mobilisations le 27 janvier 2022 afin que les agent-e-s de la fonction publique territoriale et les salarié-e-s des entreprises privées puissent porter à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications.

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la CSD CGT du Pas de Calais, dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du mardi 18 janvier 2022 au jeudi 17 février 2022** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Pour cela, notre syndicat en appelle à votre soutien et demeure disponible pour toute rencontre qui permettrait d'en fixer les modalités.

Recevez, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de la CABBALR

Le Secrétaire Général,

Gabriel Briquet



Hôtel communautaire

100 avenue de Londres 62400 BETHUNE

tel : 07 69 67 42 61

mel : syndicat.cgt@bethunebruay.fr



CGT Agglomération Bethune
Bruay Artois Lys Romane

**« Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu » Berthold Brecht**